

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 23 mars 2022

Délibération n°DE_2022_03_001B

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 16 dont 5 suppléants

RF Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2022 055-200088961-20220323-DE_2022_03_001B-DE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mars, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 16 mars 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Madame Diana MOUNZER, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Jean-Pierre JAUNEL, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Philippe CHARDIN, Monsieur André CORNETTE

Monsieur Jean-Paul COLIN est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Vote du budget primitif 2022 (annule et remplace DE 2022 03 001)

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 février 2022,

Le Président présente le rapport suivant :

Le débat d'orientation budgétaire n'ayant pas apporté de modifications majeures au projet de budget présenté, celui-ci est repris en grande partie et soumis au vote du budget primitif 2022.

Un seul ajustement est à noter en investissements où la subvention ANCT prévue pour le matériel informatique et le mobilier passe de 100% à 80% du montant HT. En raison de l'excédent prévisionnel dû aux amortissements, cela n'impacte pas le montant de la cotisation des EPCI toujours nulle. Le budget global de cette section est estimé à 37 000 € couverts par des subventions de l'Etat, du FCTVA et donc les amortissements.

En fonctionnement, on note la possibilité de solliciter une aide auprès de l'Etat pour le poste de direction dans le cadre du lancement de la programmation PTRTE. La recette est évaluée à environ 11 350 €. L'organisation de Verdun Expo 2022 se précise, nous proposons de fixer les dépenses sur ce projet à hauteur de 11 350 €. Pour le reste, les éléments présentés lors de la dernière séance restent inchangés.

Près de 55% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Au total, ce sont 9 postes qui sont proposés dont 8 agents actuellement sous contrat à temps plein pour l'ensemble de l'année 2022. Le neuvième poste correspond au poste de CEP validé depuis plusieurs années et inscrit au tableau des effectifs depuis la création de la collectivité. Il devrait pouvoir être lancé au printemps. Il convient également d'ajouter la mission mobilité partagée avec les deux autres PÉTR meusiens. Cela représente un budget global (salaire et charges) de 343 500 € financé à près de 79% par des aides extérieures. Le reste à charge pour les EPCI est évalué à 0,94 € / habitant.

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent près de 7% du budget global soit environ 43 050 €, intégrant notamment les amortissements, les frais de déplacement, la location des bureaux, les licences de logiciels ...

Les autres actions de l'année 2022 sont évaluées à hauteur de 75 000 € avec un important volet mobilité pour lequel nous prévoyons le lancement du projet d'auto-stop organisé (15 000 €). Nous lançons également une mission importante sur l'évaluation du programme Leader (20 000 €). Il y a également la poursuite du dispositif Pass numériques (8 500 €) et la Fête de la Science (5 000 €). Les premiers audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme SARE sont estimés à 12 000 € car ils n'ont pu être lancés en 2021.

La mission CTEAC engage un nouveau volet important pour le budget du PÉTR. En effet, les partenaires financiers prévoient de déléguer leurs enveloppes au PÉTR qui sera en charge de rétribuer les porteurs de projets et intervenants. Cela représente un budget de 110 700 € pour cette programmation 2022.

La communication sur l'ensemble des actions du Pays, intégrant notamment des sommes importantes pour la culture et la mobilité, représente 5% du budget global pour 33 000 €.

Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important inscrit au budget mais ces recettes sont perçues sur les exercices suivants ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité.

Sur cette base, le reste à charge pour les EPCI est évalué à environ 137 300 € ce qui fixe la cotisation de fonctionnement pour l'année 2022 à 1,68 € / habitants sur la base de la population DGF 2021. La participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC est provisionnée à hauteur de 1 200 €.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du PETR DU PAYS DE VERDUN,

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

ADOpte le budget du PETR DU PAYS DE VERDUN pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 660 558.86 Euros
En dépenses à la somme de : 654 104.86 Euros

ARTICLE 2 :

ADOpte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	134 950.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	334 505.00
65	Autres charges de gestion courante	135 500.00
66	Charges financières	400.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 749.86
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		617 104.86

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 900.00
74	Dotations et participations	611 354.00
75	Autres produits de gestion courante	5.00
77	Produits exceptionnels	50.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		617 309.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/03/2022
055-200088961-20220323-DE_2022_03_001B-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00
21	Immobilisations corporelles	19 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000.00
138	Autres subventions invest. non transf.	20 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 749.86
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		43 249.86

ARTICLE 3 :

FIXE la cotisation annuelle 2022 à 1,68 € par habitant en fonctionnement sur la base de la population DGF 2021.

PRECISE qu'aucune cotisation n'est appelée pour la section d'investissement.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

